



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils régionaux

Question écrite n° 59082

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui faire connaître, pour chaque conseil régional, le nombre de conseillers régionaux, le nombre de vice-présidents ainsi que le nombre de conseillers siégeant à la commission permanente.

Texte de la réponse

Le tableau suivant fait apparaître, avec l'effectif total de chaque conseil régional, la composition de sa commission permanente, non compris le président. Il en ressort que, dans cinq régions, le conseil régional s'est constitué dans son intégralité en commission permanente (Auvergne, Franche-Comté, Lorraine, Picardie et Poitou-Charentes).

RÉGION	EFFECTIF global du conseil régional	NOMBRE de vice- présidents	NOMBRE de conseillers siégeant à la commission permanente (en plus du président et des vice- présidents)
Alsace	47	14	14
Aquitaine	85	15	20
Auvergne	47	13	33
Bourgogne	57	15	19
Bretagne	83	15	20
Centre	77	15	13
Champagne-Ardenne	49	10	14
Franche-Comté	43	10	32
Guadeloupe	41	12	10

Guyane	31	9	3
Île-de-France	209	15	48
Languedoc-Roussillon	67	15	27
Limousin	43	12	16
Lorraine	73	15	57
Martinique	41	12	0
Midi-Pyrénées	91	15	33
Nord-Pas-de-Calais	113	15	28
Basse-Normandie	47	8	17
Haute-Normandie	55	11	17
Pays de la Loire	93	15	23
Picardie	57	15	41
Poitou-Charentes	55	15	39
Provence-Alpes-Côte d'Azur	123	14	35
La Réunion	45	13	7
Rhône-Alpes	157	15	6

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59082

Rubrique : Régions

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8944

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2764